

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2019**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	10
Votants :	14

Date de convocation
06/02/2019

Le **treize février deux mil dix-neuf**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BILLOT Pierre, Maire.

Présents : BILLOT Pierre, MANCEAU Martine, BEGASSE Pierre, ERRARD Michel, HOUDMOND Max, SARTHOU Annick, CORNEE Alain, GUESDON Marie-Christine, BOTREAU Yves-Laurent, PINSARD Patricia, LE BORGNE Isabelle, LE CAM Anne-Sylvie.

Absent(e)s excusé(e)s : DUPONT Roselyne (a donné pouvoir à GUESDON Marie-Christine), COLINET Samuel (a donné pouvoir à BOTREAU Yves-Laurent), NEVO Marcel.

Absent(e)s : AUBERT Denis, DUBOIS Mickaël, DABO Gwénaëlle, LOISEL Solène.

Secrétaire de séance : Patricia

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2019

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté

Programme voirie 2019 (sous réserve)

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Location podium

Droit de préemption urbain

Information sur :

- l'avancement de la révision générale du PLU
- le contournement d'Erbrée
- le transfert de la compétence « eau » au SYMEVAL

Divers

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 13 voix POUR le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2019.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Anne-Sylvie LE CAM est présente à 20h05

- Devis cabinet LEGENDRE : plan de bornage pour rectification chemin de la Serverie d'un montant de 2 763,83 € T.T.C.
- Devis Ets FERRON : fourniture armoire murale pour défibrillateur de la salle des fêtes d'un montant de 214,20 € T.T.C.

- Devis Ets Chevrier : remise aux normes évacuation des condensats du four à pain de la boulangerie d'un montant de 2 145 € T.T.C.
- Devis SAUR : déplacement compteur d'eau pour extension de la salle multifonction d'un montant de 984 € T.T.C.
- Devis BF AUTO : réparation véhicule EXPERT pour passage contrôle technique d'un montant de 961,28 € T.T.C.
- Devis ENEH2O : installation groupe VMC extérieur pour la boulangerie d'un montant de 2 984,66 € T.T.C.
- Devis M. MALEMANCHE : élagage d'arbre et broyage des branches d'un montant de 3 744 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_115 du 6 juillet 2018 portant sur la révision des statuts de Vitré communauté et notamment la prise de compétence relative au réseau de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_155 du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire le centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 validant le contenu de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Vitré Communauté ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 14 voix les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, ci-jointe ;
- **Valide** l'adhésion de la commune d'Erbrée au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, à compter du 31 mars 2019 ;
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Programme voirie 2019 (sous réserve)

La commission voirie est dans l'attente du retour de l'estimation du cabinet PLAINE ETUDE pour arrêter la liste des travaux sur les chemins ruraux et les voies communales.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Elle ajoute qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD), autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 743 009 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 743 009 €, soit 25 % de 435 752,25 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Acquisition de matériel – opération 72

- Logiciels SEGILOG	4 800 € (art. 2051)
- Téléphone portables	1 200 € (art. 2188)
- Distributeur de sel...	3 950 € (art. 2158)
- Frigidaire salle des fêtes	500 €

Voirie communale – opération 73

- Plan de bornage chemin la Serverie	2 800 € (art. 2112)
- Plan de bornage la Houssaie	1 700 € «

Local professionnel – opération 97

- Installation Groupe VMC boulangerie	3 000 € (art. 2132)
- évacuation des condensats du four	2 200 € (art. 2132)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 14 voix d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Location podium

La mairie est sollicitée pour la mise à disposition du podium stocké à la salle des sports. Il est proposé de fixer un tarif de location.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Charge** la commission des finances de faire des propositions de tarifs.

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle que le droit de préemption a été modifié par délibération du 16 mai 2018 et s'applique désormais sur l'ensemble des zones urbaines (UC, UE, UA, UL) et d'urbanisation future (1AUe, 1AUAc, 1AUL, 2AUe).

Dans le cadre de la vente d'immeubles :

- Maître BODIN, notaire à Vitré, demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption. Il s'agit de l'immeuble situé 3 avenue des Charmilles, parcelle H n° 515 d'une superficie de 792 m².
- Maître de GIGOU, notaire à Vitré, demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption. Il s'agit de l'immeuble situé 6 rue des Genêts, parcelle H n° 830 d'une superficie de 650 m².

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 14 voix de ne pas exercer le droit de préemption urbain,

Information sur :

- le transfert de la compétence « eau » au SYMEVAL
- l'avancement de la révision générale du PLU
- le contournement d'Erbrée

Transfert de la compétence « eau » au Symeval

M. le Maire rappelle la fusion des Syndicats des Eaux de Haute Vilaine et de Montautour au 1^{er} janvier 2016. Il précise que la loi Notre impose de se regrouper au niveau de l'EPCI c'est-à-dire du territoire de Vitré Communauté.

Dans un premier temps, il sera proposé de transférer la compétence « eau » au Symeval, les communes seront invitées à délibérer prochainement sur ce point. Avant le 1^{er} janvier 2020, Vitré Communauté transférera la compétence « eau » au Symeval.

Avancement de la révision générale du PLU

Le taux de progression retenu est de 1,25% par an, soit un droit à construire de 12 logements par an. Conformément aux orientations du Plan Local de l'Habitat, le besoin en surface défini sur la période de 2018 à 2028 pour l'urbanisation est fixé à environ 4 hectares (6 ha diminués des dents creuses et des changements de destination dans les lieux-dits).

8 hectares à vocation économique seront inscrits pour une éventuelle extension d'ITM et l'accueil d'entreprises à vocation artisanales.

Pas de changement de destination des commerces (de logement en commerce possible mais pas l'inverse).

Contournement d'Erbrée

Le projet d'avoir un troisième accès à la rocade de Vitré à partir de la RN 157 n'a pas été retenu.

Divers

Prochaines dates de réunions :

- **commission PLU : vendredi 15 février 2019 à 9h30 :**
- **commission lotissement le Courtil : jeudi 28 février 2019 à 16h00**
- **réunion publique à la salle des fêtes : vendredi 1^{er} mars 2019 à 20h00**

- **commission des finances : jeudi 28 février 2019 0 20h00**

- **conseils municipaux : mercredi 6 mars et mercredi 27 mars (budget)**